



Évaluer les dégâts de gibier en forêt

Les fédérations de chasseurs nient souvent la réalité des dégâts de gibier en forêt et préconisent de

repousser les ongulés des cultures vers les espaces boisés : cela leur évite d'indemniser les agriculteurs et les dommages en forêt ne sont pas payés. Il est vrai que leur impact financier est difficile à évaluer. Car si les produits agricoles se récoltent tous les ans, les produits forestiers se récoltent au mieux tous les 25 ans pour le taillis et après plusieurs décennies pour les grumes.

Lorsqu'un semis artificiel est totalement détruit par les sangliers ou les chevreuils, le coût immédiat est facile à évaluer. Mais lorsque des châtaigniers de 15 cm de diamètre sont écorcés par des biches, ce n'est que lors de la récolte que l'impact sur la croissance et la qualité pourra être évalué. Il est donc urgent d'élaborer des méthodes pour chiffrer ces déprédations, afin que propriétaires et syndicats soient mieux armés pour faire respecter l'équilibre sylvo-cynégétique.



Eric Sevrin CRPF/IFCC/NPF

L'écorçage des châtaigniers par les biches dégrade fortement la croissance et la qualité des tiges.

*Antoine REILLE
Président du syndicat Fransylva des forestiers
privés d'Indre-et-Loire*